

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.09.2023

**Membres présents :** Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Marie Louise MENDY, Bruno PUECH.

**Membres excusés :** Catherine MARGUERET (pouvoir à Marie-Louise MENDY), Anne ROCHE BOUVIER (pouvoir à Sophie GRESILLON)

**Le quorum est atteint.** Secrétaire de séance : M. Josselin MAUXION

**TARIF LOCATION SALLE MICHEL DOCHE – LOCATIONS INCLUANT UN JOUR FERIE - N°52/2023**

**RAPPORTEUR : Mme Sophie GRESILLON**

Mme Grésillon rappelle que les tarifs d'occupation des salles ont été soumises au conseil municipal et ont fait l'objet des délibérations n°23/2023 du 6 avril 2023 et n°40/2023 du 22 juin 2023.

Au vu des demandes de location reçues en mairie incluant des jours fériés, il est proposé de fixer un tarif spécifique au regard des contraintes engendrées pour la collectivité et pour ses agents (remise des clés, états des lieux, nettoyage...)

Les locations seront possibles aux tarifs suivants :

**JOURS FERIÉS (hors samedi & dimanche) :**

Forfait	Horaire	Privés & organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
Journée	8h – 18h	230€	140€

**NOEL & ST SYLVESTRE/JOUR DE L'AN**

Forfait	Horaire	Privés & organismes extérieurs	Privés résidents Dingy
24h (J-1/J ou J/J+1)	De 10h le matin à 10h le lendemain	700€	500€

Ces tarifs s'ajoutent à ceux précédemment délibérés et seront applicables à compter du 2 octobre 2023.

**Le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR,**

- **DECIDE** la mise en place des conditions et tarifs additionnels de location de la salle Michel DOCHE ci-dessus énoncés à compter du 2 octobre 2023.

A Dingy-Saint-Clair, le 02.10.2023

Le Maire,  
Laurence AUDETTE

le secrétaire de séance  
Josselin MAUXION

*Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.*

*Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 02.10.2023 et mise en ligne le 02.10.2023 – Le Maire, Laurence AUDETTE*